

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SOMMAIRE :
Nomination
-:-

DECRET DU PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE DU DAHOMEY

ANNEE 1962 N° 152 /MFT-CAB.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la loi N° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant constitution de la République du Dahomey;
VU le décret N° 62/PR-CAB du 13 Février 1962 portant nomination des membres du Gouvernement;
VU le décret N° 111/PR-CAB du 15 Avril 1961 fixant les attributions des Membres du Gouvernement, modifié par le décret N° 143/PR du 20 Mars 1962;
VU la loi N° 59-16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu;
SUR la proposition du Ministre des Finances et du Travail;
LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

ARTICLE 1er : M. BADOU Aristide, Rédacteur du cadre de l'Administration Générale de la République Islamique de Mauritanie, en instance d'intégration dans les cadres nationaux de la République du Dahomey, est nommé Adjoint au Contrôleur Financier.

ARTICLE 2 : Le Ministre des Finances et du Travail est chargé de l'exécution du présent décret qui prendra effet à compter de la prise de service de l'intéressé à ce poste, et qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./-

AMPLIATIONS :

PR-CAB	15
V-PR	2
MFT-CAB	2
Ministères	13
Trésor	2
CF	2
SGG	4
JORD	1
Intéressé	1
DET	2

PORTO-NOVO, le 28 MARS 1962.
Pour LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE absent,
Le Vice-Président de la République :

S.-M. ADITHY

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
LE MINISTRE DES FINANCES ET DU TRAVAIL,